

PREMIÈRE PUBLICATION

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:
Fondation de prévoyance II en faveur du personnel de la Commission Electrotechnique internationale, en liquidation, Genève
2.

Décision de dissolution par: Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du Canton de Genève
3.

Date de la décision: 17.03.2009
4.

Echéance de préavis des créances: **07.09.2009**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Fondation de prévoyance II en faveur du personnel de la Commission Electrotechnique internationale, en liquidation, c/o Commission Electrotechnique Internationale, rue de Varembe 1, 1202 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
Il sera fait application de l'article 745 alinéa 3 CO selon lequel une répartition de l'actif de la fondation pourra avoir lieu après un délai de trois mois si un réviseur particulièrement qualifié atteste que les dettes sont éteintes et qu'on peut inférer des circonstances qu'aucun intérêt de tiers n'est mis en péril.

Pittet Associés SA, Pascal Payot
1211 Genève